

Ecully, le 8 juillet 2022

## Information sur le contrat de liquidité

### **BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE SEB S.A. CONTRACTE AVEC ROTHSCHILD MARTIN MAUREL – 30 juin 2022**

À compter du 1 juillet 2021 et pour une période d'un an renouvelable automatiquement, SEB SA a confié à ROTHSCHILD MARTIN MAUREL la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme aux dispositions du cadre juridique en vigueur, en particulier du règlement (UE) n° 596. / 2014 du Parlement européen et du Conseil européen du 16 avril 2014, du Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016, des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, de la décision n° 2018-01 de l'Autorité des marchés financiers du 2 juillet 2018 (la « Décision de l'AMF ») et des textes qui y sont visés.

Au titre du contrat de liquidité confié par SEB SA à ROTHSCHILD MARTIN MAUREL, à la date du 30/06/2022, les ressources suivantes figuraient au compte de liquidité dédié :

- 1,100 Titres
- 1 848 046,00 €

Il est rappelé qu'au 31 décembre 2021, les ressources suivantes figuraient au compte de liquidité dédié:

- 0 Titre
- 1 994 845,00 €

Sur la période du 01/01/2022 au 30/06/2022 ont été exécutées :

- 563 Transactions à l'achat
- 472 Transactions à la vente

Sur cette même période, les volumes échangés ont représenté :

- 16 181 titres et 2 150 865,88 euros à l'achat
- 15 081 titres et 2 004 067,16 euros à la vente